

OTT

TOUR DE VIS DE LA DIRECTION



A l'issue de cette 3^{ème} réunion de négociations sur l'OTT, on ne peut pas dire que la situation s'améliore.

Plusieurs thèmes ont été abordés lors de cette réunion :

- L'APTT
- La pause journalière
- Temps d'habillage et de déshabillage.

Les nouveaux projets proposés par la direction ne sont qu'une pâle copie du projet de départ. Le projet de départ était d'avoir des plages fixes de **6h30 (le fameux tous ensemble)**. Le dernier projet impose des plages fixes comprises entre 6h45 mn et 7h15mn.

En effet, le temps de restaurant est de 1h30mn avec un mini de 45mn et un maxi de 1h15. Mais, les 15 mn ou 45mn restantes ne sont pas des plages mobiles, ce sont des plages fixes, donc il faut les rajouter aux 6h30mn.

La direction générale propose 2 types d'horaires à choisir par établissement pour le personnel atelier et un 3^{ème} pour les autres services administratifs ou autres.

Il va falloir qu'elle nous explique en quoi les contraintes de la vie familiale sont différentes pour un ouvrier ou un administratif. Un enfant d'ouvrier aurait-il des horaires de classe différents de l'enfant d'un personnel administratif ?

Prise dans ses contradictions, la direction cherche uniquement à diviser les salariés.

Elle nous prouve surtout qu'elle s'en fout que les salariés puissent concilier vie privée et vie professionnelle. Il n'y a que la productivité qui compte, pour le reste, ce n'est pas son problème. Il ne peut y avoir de négociations sérieuses quand la direction brandit la menace de la dénonciation des accords existants en cas de rejet de son projet.

On connaît la chanson, c'est son mode opératoire pour tous les accords qu'elle entend remettre en cause.

Fidèle au socle commun, défini par l'intersyndicale CFDT-CGT, nous nous battons pour le maintien ou l'amélioration de l'existant, et ce pour une simple raison : chacun peut trouver dans cet accord collectif, une réponse à sa situation individuelle.

Ce ne sera plus le cas demain si le projet de direction l'emporte.

Lors de cette réunion, on a entendu parler des crèches d'entreprise. Vous avez pu lire à ce sujet les écrits des autres organisations syndicales.

Nous rappelons simplement, que cela fait 10 ans que cette revendication est au cahier de revendications NAO de la CGT, et qu'il a toujours été balayé d'un revers de main par la DG, sans que les autres organisations syndicales ne lèvent le petit doigt sur le sujet.

De même, plusieurs projets très étudiés ont été portés par les élus CGT dans différents établissements (Argenteuil et Biarritz, notamment) avec un refus des directions locales, et jamais soutenus par les autres organisations syndicales. On prend acte de ce réveil tardif, et on espère que ce n'est pas un effet de mode, car négociation sur l'OTT ou pas, le problème des crèches d'entreprises est un problème crucial pour les salariés.

On voit beaucoup s'agiter la CGC dans cette négociation. Est-ce parce que la direction répète à chaque réunion que c'est une demande de l'encadrement ? Est-ce parce qu'il y a des élections ? Est-ce parce qu'elle ne peut plus signer seule un accord ?

Elle aurait consulté les salariés sur le sujet. Elle a dû le faire très discrètement parce qu'on n'a pas eu connaissance de sa consultation, ni de son contenu. On ne sait pas si dans sa zone d'influence, il y a beaucoup de salariés concernés par le projet de la direction.

Car n'oublions pas, l'intitulé de la négociation était : *« organisation du temps de travail pour les salariés non cadres »*.

Mais le problème de la CGC, qui est d'accord pour négocier le projet de la direction, est peut-être qu'elle ne pourra pas signer seule cet accord ou un autre. En effet, depuis cette année, la CGC (syndicat catégoriel), ne peut négocier un accord que si un des syndicats généralistes et représentatifs (CFDT et CGT chez Dassault) participent à la négociation et ne peut le signer que si l'un de ces syndicats le signe. C'est-à-dire qu'elle est spectatrice dans la négociation.

On peut comprendre que ça l'embête de ne pas pouvoir donner un coup de main à la DG. Seule la signature d'une des 2 autres organisations syndicales (CFDT et CGT) lui permettra de signer ou pas cet accord, ou tout autre accord. Si cela avait été le cas, il y a quelques années, les cadres auraient toujours des AG, auraient toujours la prime d'ancienneté et les grilles de salaire des non cadres n'auraient pas été démantelées.

Nous rencontrons mercredi soir la CFDT à Paris pour discuter de ce qui remonte de nos différents établissements et prendre ensemble les décisions les plus adaptés à la situation.